



MAIA
Hauts-de-Seine
Centre Nord



Le refus d'aide et de soins des personnes âgées présentant des troubles du comportement



Sommaire

1 Comment se présente le refus d'aide

2 Qu'est-ce que le refus d'aide et de soin ?

3 Les différentes pathologies démentielles

4 Les pathologies psychiatriques pouvant générer du refus d'aide ou de soins chez les personnes âgées

5 Les troubles du comportement

6 Postures facilitantes

7 La relation avec l'aidant

8 Quelles informations transmettre à qui ?

9 Les ressources du territoire

La personne peut avoir différents souhaits

Celui de rester ou non à domicile

Celui ou non d'avoir des aides, un suivi médical, social, etc.

Les professionnels identifient des besoins

afin de rendre réalisable le souhait de la personne au vu de ses difficultés.

Il peut s'agir par exemple du besoin :

- ↘ D'adapter un suivi médical ou des aides (humaines, techniques ou financières)
- ↘ De faire un bilan de santé
- ↘ De bénéficier d'une protection juridique
- ↘ D'adapttr le domicile
- ↘ D'entrer en institution

La personne refuse...

Elle refuse ces propositions soit

- ↘ Totalement ou partiellement,
- ↘ De façon aléatoire ou systématique.

Ces refus peuvent avoir différents impacts

Pour la personne concernée :

- ↘ Mise en danger sur le plan médical, financier, matériel
- ↘ Des conditions de vie dans un domicile insalubre rendant impossible la mise en place des aides nécessaires, ou créant des problèmes avec le voisinage.

Pour un aidant familial

Il risque alors d'être au quotidien face aux conséquences de ce refus

Pour les professionnels :

- ↘ Mauvaises conditions d'interventions
- ↘ Sentiment d'échec





Un droit de la personne.

Un devoir pour les professionnels
d'en comprendre les causes
et d'informer la personne
sur les conséquences du refus.



Plusieurs types de refus ...

Il y a plusieurs types de refus : alimentaire, soins du corps, institutionnalisation, prise de médicaments, refus d'analyse ...

Le refus peut révéler un épuisement de la personne et un renoncement liés à la vieillesse ou la maladie, une souffrance morale, une douleur non verbalisée, un deuil, la perte d'un statut social ...

Un refus ... réfléchi et sage

Le refus peut aussi être réfléchi et sage : les propositions de soins sont jugées disproportionnées par rapport aux attentes du patient.

Le refus peut être vécu douloureusement par l'entourage, parents, et soignants.



**La place de la parole de la personne âgée
même dément est importante**



La Démence

La démence est un ensemble de symptômes comprenant dans des proportions variables : perte de mémoire, dégradation du raisonnement, difficultés de langage, troubles du comportement, troubles de la reconnaissance des objets et/ou des personnes, dégradation de la capacité à réaliser les activités du quotidien ...

La démence est plus fréquente chez les personnes âgées, mais peut survenir chez des sujets plus jeunes. Il ne s'agit pas d'un stade normal du vieillissement.

On utilise désormais le terme «troubles neuro-cognitifs» plutôt que celui de «démence».

Différentes familles de démences

On classe les démences en différentes familles :

- Démences dégénératives : maladie d'Alzheimer, démence fronto-temporale ...
- Démences secondaires : qui surviennent suite à une maladie (intoxication alcoolique chronique, infection VIH...)

Evolution dans le temps

- La démence débute progressivement et évolue en continu, les symptômes ne s'améliorent jamais, ils s'aggravent dans le temps.
- La confusion est une maladie différente de la démence : les symptômes sont identiques, mais son apparition est brutale et la guérison systématique.

Les traitements de la démence

Aucun médicament ne permet la guérison, mais certains peuvent contrôler certains symptômes (anxiété, agressivité, ...)

Il faut favoriser l'orthophonie, le soutien psychologique, la kiné, et aider l'aidant principal.



4 / Pathologies psychiatriques pouvant générer du refus d'aide ou de soin chez les personnes âgées

Plusieurs sous populations

Dans la population dite âgée, il existe plusieurs «sous populations» relevant d'une prise en soins psychiatrique spécialisée :

- ↳ Les patients atteints de pathologies psychiatriques qui vieillissent
- ↳ Les patients qui développent des pathologies psychiatriques avec l'avancée en âge

Double prise en soins...

Ils relèvent souvent d'une double prise en soins

- ↳ Gériatrique (poly pathologies, poly médicalisations, perte d'autonomie psychique et/ ou fonctionnelle, altération cognitive possiblement associée)
- ↳ Psychiatrique

Les pathologies psychiatriques sont la plupart du temps des pathologies chroniques avec des phases de rémissions cliniques

(pas de symptômes apparents, bonne adaptation à l'environnement).



Phases de rémissions, phases de décompensations

Ces phases de rémission clinique sont souvent obtenues grâce à la poursuite d'un traitement psychotrope actif au long cours et d'un suivi régulier. Elles peuvent alterner avec les phases de décompensation, pas toujours explicables.

Il peut s'agir de

- ↳ Psychoses (schizophrénie, paranoïa, PHC, ...)
- ↳ Pathologies thymiques (PMD ou TBP, dépression, dysthymie ...)
- ↳ Névrose

La rupture de soins (suivi et traitement) est très fréquente en psychiatrie.

Expertise psychiatrique et pathologies neurodégénératives

En plus de situations purement psychiatriques, le recours à l'expertise psychiatrique peut être nécessaire dans le cadre de la prise en soins des pathologies neurodégénératives

- ↳ Existence de symptômes pseudo psychiatriques (idées délirantes, hallucinations, ...)
- ↳ Maniement des psychotropes

C'est bien souvent dans ces situations que des problèmes d'orientation se posent.

Un sens différent...

Les troubles du comportement sont des symptômes qui ont toujours un sens. Pour chaque patient, ils sont différents et ont un sens différent. Nous donnons souvent plus d'importance aux troubles positifs que négatifs car ils sont plus « spectaculaires ». Il est pourtant essentiel d'être attentif à chaque signe.

... Difficile à trouver.

Le sens est difficile à trouver car le dément ne partage pas la même réalité que nous, et sa maladie affecte beaucoup nos possibilités de communiquer avec elle.

Le comportement est la réponse à un besoin.

AGRESSIVITE

Opposition
Agression physique
Agressivité verbale

AGITATION

Déambulation incessante
Stéréotypies gestuelles ou verbales
Habillage/Déshabillage compulsif
Troubles du sommeil
Tumulte, Comportement sexuel inapproprié, Fécalisation
Demandes incessantes

APATHIE

Retrait, Manque d'intérêt
Absence de motivation



MANIFESTATIONS PSYCHIATRIQUES

Hallucinations, Délires, Illusions

DÉPRESSION

Tristesse, Pleurs,
Manque d'espoir, Estime de soi dégradée, Anxiété,
Culpabilité

Nous ne cherchons pas la disparition des symptômes démentiels mais la meilleure qualité de vie possible pour ces malades



Extrait des recommandations HAS de bonne pratique - Maladie d'Alzheimer et maladies apparentées : prise en charge des troubles du comportement perturbateurs - Mai 2009

Savoir être & Savoir faire

Toilette

- Prévenir le patient que le moment de la toilette va arriver
- Choisir le type de toilette adapté au résident
- Lui demander son accord
- Privilégier l'autonomie du patient
- Eviter d'être intrusif
- Assurer l'intimité de la personne (portes fermées, etc.)
- Essayer de décaler les soins autant que possible en cas de refus
- Etre doux dans ses gestes et sa voix
- Expliquer au résident ce qu'il va être fait au fur et à mesure
- Négocier les soins
- Discuter avec le résident pendant la toilette



Réveil - Petit-déjeuner

- Se présenter
- Souhaiter une bonne journée
- Respecter le rythme du patient autant que possible
- Eviter d'être brutal et de parler fort
- Ne pas générer une ambiance « d'urgence »

Visite



- Proposer un lieu calme pour les visites
- Privilégier la communication entre soignants et famille
- Donner des conseils aux visiteurs
- Informer les visiteurs de l'importance de leur venue et des possibles conséquences
- Annoncer la venue de quelqu'un au résident (si possible)
- Prendre le relais auprès du patient pendant quelques minutes après le départ du visiteur

Eviter les visites au moment des repas ou des instants intimes du résident

Repas



- Respecter le choix du patient de manger en groupe, seul ou dans sa chambre (quand cela est possible)
- Vérifier la température de la nourriture
- Privilégier l'autonomie ou l'entraide entre les résidents en proposant un accompagnement en cas de besoin
- Créer une ambiance calme
- Eviter la brutalité dans les gestes
- Donner des responsabilités au résident selon des capacités (Valorisation)
- Respecter le rythme du résident dans sa prise de repas
- Connaître les goûts et les aversions
- S'asseoir à la même hauteur que le résident pour le faire manger
- Nommer les plats
- Echaîner les plats
- Adapter la texture des aliments aux capacités du résident
- Adapter les ustensiles aux capacités du résident

Coucher



- Générer une ambiance calme et rassurante avant le coucher
- Favoriser les discussions pendant la mise au lit
- Respecter l'heure d'endormissement de la personne
- Adapter la qualité de la protection de manière à réduire le nombre de changes dans la nuit
- Respecter l'heure de la prise du traitement
- Ne pas réveiller systématiquement

Nuit



- Réduire le niveau sonore (appel sonore, nettoyage, etc.)
- Orienter dans le temps
- Rassurer, calmer par une voix douce
- Utiliser le contact, le toucher
- Veiller au calme des lieux
- N'utiliser que les veilleuses lors des changes

Comportements

DANS TOUS LES CAS :

Vérifier au préalable que l'apparition du trouble du comportement n'est pas la conséquence d'un trouble somatique ou d'une cause environnementale. Relever les circonstances favorisant l'apparition d'un trouble du comportement. Connaître la personnalité antérieure du résident ainsi que son histoire. L'agitation ou l'agressivité est une situation d'urgence où toute autre affaire doit cesser.

Opposition - Refus de soin

A faire

- Etre doux et adapter son comportement
- Essayer de décaler les soins autant que possible
- Etre à l'écoute et prendre le temps de connaître la raison du refus
- Solliciter l'aide du patient, privilégier l'autonomie
- Demander à un autre membre du personnel d'assurer le soin
- Négocier afin d'assurer les soins prioritaires

A ne pas faire

- Infantiliser
- Faire la morale au résident
- Parler de façon autoritaire
- Réprimander
- Forcer le résident
- Utiliser des moyens de contention

Comportement moteur aberrant

A faire

- Vérifier qu'il porte des chaussures convenables pour la marche
- Faciliter la déambulation du résident tout en veillant à assurer la sécurité générale et le bien-être des autres résidents
- Assurer une présence régulière auprès du résident
- Marcher avec le résident et le raccompagner à sa chambre, au salon

A ne pas faire

- Barrer la route, l'empêcher d'avancer
- L'Obliger à s'asseoir même pendant les repas
- Laisser des obstacles sur le passage (sol humide, etc.)
- Laisser les portes des locaux techniques ouvertes
- Laisser les portes permettant l'accès vers l'extérieur ouvertes

Agitation

A faire

- Etre doux, être rassurant, sécurisant
- Utiliser le contact, le toucher, embrasser, chanter une chanson
- Essayer de discuter ou d'orienter le résident vers une autre idée
- Faire diversion
- Proposer une activité ou une promenade
- Etablir des routines quotidiennes
- Repérer les moments de fatigue et d'agacement
- Limiter le nombre et la durée des visites
- Assurer une présence permanente au moment du crépuscule
- Isoler le patient

A ne pas faire

- Avoir des réactions brutales, agressives (garder son sang froid)
- Générer une ambiance anxieuse (bruit, lumière, etc.)
- Solliciter de façon incessante
- Utiliser des moyens de contention

Agressivité

A faire

- Etre doux, être rassurant, sécurisant
- Utiliser le contact, le toucher, embrasser, chanter une chanson
- Essayer de discuter ou d'orienter le résident vers une autre idée
- Faire diversion
- Proposer une activité ou une promenade
- Proposer une collation ou une boisson
- Enlever les objets dangereux
- Assurer un périmètre de sécurité
- Demander de l'aide si besoin
- Isoler le patient
- Appeler le médecin

A ne pas faire

- Avoir des réactions brutales, agressives (garder son sang froid)
- Générer une ambiance anxiogène (bruit, lumière, etc.)
- Se sentir blessé des propos tenus
- Montrer sa peur
- Infantiliser
- Adopter un ton supérieur ou autoritaire
- Tenter de raisonner le résident
- Faire des remarques humiliantes, mettre en échec
- Punir
- Utiliser des moyens de contention



Aidant familial/Aidant professionnel : une mission/un métier

L'aidant familial tient une position particulière et complexe. Un accompagnement et un soutien sont nécessaires.

L'aidant professionnel intervient pour une mission spécifique. Il doit avoir suffisamment de connaissances de la situation pour intervenir.

L'établissement dont il dépend est un lieu structurant pour ses interventions.

Aidant familial

Pour l'aidant familial comprendre et/ou accepter le refus de soin (réfléchi ou non) d'un proche est difficile, des professionnels peuvent l'aider en cas d'interrogations ou de difficultés :

- ↳ Prendre la bonne distance, échanger sur les difficultés rencontrées, faire appel aux professionnels afin de pouvoir rester dans son rôle familial

- ↳ Comprendre et accepter certains comportements (déambulation, fugue, agitation/agressivité...) et l'incapacité pour la personne à gérer les actes de la vie quotidienne (toilette, habillage, repas ...)

- ↳ Faire appel en cas de difficultés aux professionnels compétents

- ↳ Préserver les repères et adapter l'environnement

- ↳ Participer à des groupes d'échanges d'aidants familiaux ou des formations proposées par les associations du secteur

- ↳ Prendre le temps de s'occuper de soi

**Comprendre, Se faire aider, Savoir
s'adapter, Se protéger**



Partage d'informations

Le partage d'informations est une possibilité pas une obligation. Il est possible entre professionnels de la santé ou du secteur médico-social et social, à condition qu'ils participent à la prise en charge d'une même personne.



Objectif unique

Il doit se faire dans un objectif unique

↳ En matière de santé

L'objectif est d'assurer la coordination ou la continuité des soins

↳ En matière sociale

L'objectif est d'assurer la prévention ou le suivi médico-social et social.

Il est strictement limité à ce qui est nécessaire à l'accomplissement de cet objectif. En principe la personne doit être informée du partage d'informations et donner son accord.

L'échange entre professionnels



Cependant, entre professionnels d'une même équipe de soins, l'information est réputée confiée par la personne à l'ensemble de l'équipe et son autorisation n'est pas requise.

La personne doit néanmoins être informée lorsque l'échange au sein de l'équipe de soins se fait entre professionnels de santé et professionnels « autres » (professionnels du secteur social ou médico-social) ; à noter que la personne est informée mais qu'elle ne peut pas s'opposer à l'échange. Entre professionnels ne faisant pas partie de la même équipe de soins, le partage n'est possible qu'avec l'autorisation de la personne concernée.


Bonnes Pratiques

La signature d'un protocole ou l'élaboration d'une charte encadrant le partage d'informations est recommandée pour la tenue de toute instance régulière de concertation.

La remise d'un document d'information générale à toute personne intégrant une « équipe de soins » est conseillée, concernant le partage d'informations au sein de l'équipe et les membres qui composent cette équipe.

La transmission d'informations doit se faire au cas par cas, et seulement si elle est nécessaire.

Si une personne refuse de donner son accord pour que la situation soit étudiée par des professionnels ne faisant pas partie de la même « équipe de soins », il convient d'aborder la situation de façon anonyme.



Pour plus d'informations, consultez le document du Conseil Départemental 92 « Secret professionnel et partage d'informations à caractère secret concernant les personnes vulnérables, âgées ou handicapées »

www.hauts-de-seine.net

Besoin d'hospitalisation en urgence

Face à un danger immédiat pour la personne et son entourage, voici les structures de secteur pour favoriser l'admission en urgence d'une personne âgée présentant des troubles du comportement

Service d'urgence hospitalier

7 Jours sur 7, 24h sur 24

Centre Hospitalier RIVES DE SEINE - Site de Neuilly

☎ 01 40 88 62 23

✉ 36 Boulevard du Général de Gaulle - 92200 Neuilly-sur-Seine

Institut Hospitalier Franco-Britannique

☎ 01 47 59 58 58 (accueil)

☎ 01 47 59 18 93 (secrétariat)

✉ 4 Rue Kléber - 92300 Levallois-Perret

Louis Mourier

☎ 01 47 60 67 59

✉ 178 Rue des Renouillers - 92700 Colombes

CASH de Nanterre

☎ 01 47 69 68 33

✉ 403 Avenue de la République - 92000 Nanterre

Transports

Service d'Urgence

☎ 15

Coordination ambulancière

☎ IDF 0 800 808 189

(Penser à demander un bon de transport à l'intervenant médical initial)

Taxis conventionnés

Consulter la liste des taxis conventionnés sur www.ameli.fr

Besoin d'accueil, d'orientation, de coordination ou d'une évaluation pour une personne âgée à domicile

Accueil, Orientation, Coordination en ville

Clic Archipel pour Courbevoie et La Garenne Colombes

☎ 01 47 88 12 22

✉ 43 Rue Kilford - 92400 Courbevoie

(Pour une personne résidant à Courbevoie ou à La Garenne Colombes)

Clic de Neuilly-sur-Seine

☎ 01 40 88 87 07

✉ 96 Bis Avenue Achille Peretti - 92200 Neuilly-sur-Seine

(Pour une personne résidant à Neuilly-sur-Seine)

CCAS Coordination Gériatrique

☎ 01 46 92 95 95

✉ 102 Bis Rue de la République - 92800 Puteaux

(Pour une personne vivant à Puteaux)

Réseau de santé

Equipe de coordination réseau

Réseau Nord 92

☎ 01 71 90 50 50

✉ 3 Allée des Barbanniers - 92230 Gennevilliers

(Pour une personne résidant sur le Nord du 92)

Gestion de cas MAIA

permet un suivi intensif et continu pour les situations complexes, de l'orientation à l'entrée en institution jusqu'au décès de la personne

MAIA Hauts-de-Seine Centre Nord

☎ 01 56 37 57 15

(Pour une personne résidant à Courbevoie, La Garenne Colombes, Levallois-Perret, Neuilly-sur-Seine ou Puteaux)

Besoin d'intervention à domicile

Les SAAD

pour les aides pour l'accomplissement des actes de la vie quotidienne

Pour plus d'informations, contacter le Clic ou le CCAS de votre commune

Les SSIAD

pour les soins infirmiers à domicile

ANSIAD

☎ 01 46 40 12 74

✉ 2 Rue de l'Église - 92200 Neuilly-sur-Seine

(Pour une personne résidant à Neuilly-sur-Seine, Levallois-Perret ou Clichy)

SSIAD Les Maronniers

☎ 01 47 58 64 47

✉ 36 Avenue Paul Vaillant Couturier - 92300 Levallois-Perret

(Pour une personne résidant à Levallois-Perret)

SSIAD SAPA

☎ 01 43 34 15 00

✉ 139 Boulevard Saint Denis - 92400 Courbevoie

(Pour une personne résidant à Courbevoie et Bois Colombes)

SSIAD SHERPA

☎ 01 47 81 65 11

✉ 45 Avenue Foch - 92250 La Garenne Colombes

(Pour une personne résidant à La Garenne Colombes)

SSIAD Croix rouge

☎ 01 47 78 77 12

✉ 35 Rue Bernard Palissy - 92800 Puteaux

(Pour une personne résidant à Puteaux)

Besoin d'intervention à domicile

Les ESA (Equipes Spécialisées Alzheimer)

pour une prise en charge à domicile des personnes présentant des troubles cognitifs légers

ANSIAD

☎ 01 46 40 12 74

✉ 2 Rue de l'Eglise - 92200 Neuilly-sur-Seine

(Pour une personne résidant à Neuilly-sur-Seine, Levallois-Perret ou Clichy)

SSIAD SAPA

☎ 01 43 34 15 00

✉ 139 Boulevard Saint Denis - 92400 Courbevoie

(Pour une personne résidant sur Courbevoie, Bois Colombes, La Garenne-Colombes, Asnière-sur-Seine)

SESID

☎ 01 47 32 29 62

✉ 10 Ter Rue d'Estienne d'Orves - 92500 Rueil-Malmaison

(Pour une personne résidant à Puteaux, Rueil, Nanterre et Suresnes)

Le SSIAD renforcé

pour une prise en charge nécessitant des soins multiples

SSIAD SAPA

☎ 01 43 34 15 00

✉ 139 Boulevard Saint Denis - 92400 Courbevoie

(Pour une personne résidant sur Courbevoie, Bois Colombes, La Garenne-Colombes, Asnière-sur-Seine)

Le HAD

pour des soins fréquents et complexes

Santé Service

☎ 01 47 86 74 05

✉ 294 Rue du président Salvador Allende - 92700 Colombes

Croix Saint Simon

☎ 0 800 009 839

✉ 35 Rue du Plateau - 75019 Paris

HAD APHP - Unité de Beaujon

☎ 01 73 73 57 57

✉ 14 Rue Vésale - 75005 Paris

Besoin d'avoir recours à des services hospitaliers en ambulatoire

Hôpitaux de Jour, diagnostic & consultation mémoire

pour des bilans et des diagnostics en ambulatoire

Institut Hospitalier Franco-Britannique

☎ 01 47 59 18 67 (HDJ)

☎ 01 47 59 55 06 (Consultation) ou 5503 ou doctolib.fr

✉ 4 Rue Kléber - 92300 Levallois-Perret

Centre Hospitalier RIVES DE SEINE - Site de Courbevoie

☎ 01 49 04 31 91

✉ 30 rue Kilford - 92400 Courbevoie

Hôpital de Jour, SSR Gériatrique

pour une rééducation et réadaptation en ambulatoire

Hôpital La Cité des Fleurs - Diaconesses

☎ 01 56 37 57 00

✉ 1 Rue de Dieppe - 92400 Courbevoie

Consultation Post AVC

pour un suivi des personnes ayant déjà eu un AVC

Hôpital La Cité des Fleurs - Diaconesses

☎ 01 56 37 57 00

✉ 1 Rue de Dieppe - 92400 Courbevoie

Besoin d'avoir recours à des services hospitaliers en hospitalisation complète

Les UGA (Unité de Gériatrie Aiguë)

Les Courts Séjours Gériatriques, pour traiter les pathologies dominantes et faire des bilans avant d'orienter vers d'autres services

Institut Hospitalier Franco-Britannique

☎ 01 47 59 19 41

✉ 4 Rue Kléber - 92300 Levallois-Perret

Centre Hospitalier RIVES DE SEINE - Site de Courbevoie

☎ 01 49 04 30 30 (demander le poste 28540)

✉ 30 rue Kilford - 92400 Courbevoie

N° de la Filière Gériatrique : 07 63 88 14 73. Joignable de 9h à 17h30 du Lundi au Vendredi pour une demande d'hospitalisation, d'orientation gériatrique ou pour un avis gériatrique.

SSR Gériatrique (Soins de Suite et de Réadaptation)

Les Moyens Séjours Gériatriques, pour une rééducation et une réadaptation

Hôpital La Cité des Fleurs - Diaconesses

☎ 01 56 37 57 00

✉ 1 Rue de Dieppe - 92400 Courbevoie

Centre Hospitalier RIVES DE SEINE - Site de Courbevoie

☎ 01 49 04 32 00

✉ 30 rue Kilford - 92400 Courbevoie

Clinique Villa Marie Louise

☎ 01 41 19 39 39

✉ 15 Rue Jean Bonnal - 92250 La Garenne Colombes

Besoin d'un hébergement non médicalisé

La Résidence Autonomie

pour un logement autonome avec des services hôteliers et d'animations

La Résidence des Champs Philippe

☎ 01 47 84 96 15

✉ 15, 17 Avenue de Verdun 1916 - 92250 La Garenne Colombes

La Villa Borghèse

☎ 01 75 61 88 10

✉ 8 Rue Paul Napoléon Roinard - 92400 Courbevoie

La Résidence Léonard de Vinci

☎ 01 41 88 12 00

✉ 18 Avenue Puvis de Chavanne - 92400 Courbevoie

La Résidence Richard Wallace

☎ 01 46 92 50 70

✉ 102 Boulevard Richard Wallace - 92800 Puteaux

La Résidence du Pont

☎ 01 55 62 63 50

✉ 28 Rue du Pont - 92200 Neuilly-sur-Seine

La Résidence Greffilhe

☎ 01 47 58 60 00

✉ 115 Rue Chaptal - 92300 Levallois-Perret

La Résidence Lorraine

☎ 01 42 70 20 49

✉ 2 Rue de Lorraine - 92300 Levallois-Perret

La Résidence Marthe Andrée Lucas

☎ 01 46 24 91 51


✉ 26 Boulevard Maillot - 92200 Neuilly-sur-Seine

Besoin d'un hébergement non médicalisé

L'Accueil de Jour

pour des temps d'accueil des personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer

Ger'home

 01 47 89 47 89

 23 Rue Jules Lefebvre - 92400 Courbevoie

La Buissonnière

 01 49 97 95 34

 127 Rue de Normandie - 92400 Courbevoie


La Villa Borghèse

 01 75 61 88 10

 8 Rue Paul Napoléon Roinard - 92400 Courbevoie

Les Pivoines

 01 78 99 72 74

 16 Rue des Graviers - 92200 Neuilly-sur-Seine

L'Oasis

 01 47 58 23 51

 18 Rue Antonin Raynaud - 92300 Levallois-Perret

Besoin d'un hébergement médicalisé

L'EHPAD (Etablissement d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes)

pour l'hébergement des personnes dépendantes

Ger'home

☎ 01 47 89 47 89

✉ 23 Rue Jules Lefebvre - 92400 Courbevoie

La Villa Borghèse

☎ 01 75 61 88 10

✉ 8 Rue Paul Napoléon Roinard - 92400 Courbevoie

Solemnes

☎ 01 47 47 65 09

✉ 39 - 43 Avenue Marceau - 92400 Courbevoie

Union Belge

☎ 01 43 33 02 16

✉ 49 Rue de colombes - 92400 Courbevoie

Les Chenets

☎ 01 47 89 15 00

✉ 51 Bis Rue Victor Hugo - 92400 Courbevoie

Léonard de Vinci

☎ 01 41 88 12 00

✉ 12-18 Avenue Puvix de Chavanne - 92400 Courbevoie

La Tournelle

☎ 01 46 88 35 00

✉ 18 Avenue de Verdun 1916 - 92250 La Garenne Colombes

Orpéa La Garenne Colombes

☎ 01 56 05 65 40

✉ 31-33 Rue de l'Aigle - 92250 La Garenne Colombes

Orpéa Bords de Seine

☎ 01 46 92 20 20

✉ 76 Boulevard Bourdon - 92200 Neuilly-sur-Seine

Soyer

☎ 01 84 11 83 20

✉ 3 Bis Rue Soyer - 92200 Neuilly-sur-Seine

Galignani

☎ 01 47 45 24 44

✉ 88 Boulevard bineau - 92200 Neuilly-sur-Seine

Roger Teulle

☎ 01 47 45 38 45

✉ 20 Rue des Graviers - 92200 Neuilly-sur-Seine

Le Jardin de Levallois (Emmah Humanis)

☎ 01 47 30 50 10

✉ 97 Rue Paul Vaillant Couturier - 92300 Levallois-Perret

Les Marronniers

☎ 01 47 58 57 65

✉ 36 Rue Paul Vaillant Couturier - 92300 Levallois-Perret

Ouverture d'ici fin 2017 de l'EHPAD :

Le Voltaire

☎ 01 71 11 37 10 (numéro temporaire avant ouverture)

✉ 35 Rue Voltaire - 92800 Puteaux

Hébergement temporaire en EHPAD :

Il se pratique au sein de la plupart des EHPAD du territoire. Cette prise en charge concerne principalement les personnes souhaitant découvrir la vie en EHPAD, ou se pratique à titre transitoire en sortie d'hospitalisation avant un retour à domicile, ou encore en séjour de répit.

Besoin d'un Accompagnement Social

Les CCAS (Centre Communal d'Action Sociale)

Relais entre les administrés de la commune et les autorités institutionnelles compétentes.
Selon les communes les services disponibles varient

Courbevoie

☎ 01 75 05 71 32

✉ Hôtel de Ville - 2 place de l'Hôtel de Ville - 92400 Courbevoie

La Garenne Colombes

☎ 01 72 42 40 84

✉ Hôtel de Ville - 68 Avenue de la République - 92250 La Garenne Colombes

Puteaux

☎ 01 46 92 95 95

✉ 102 Bis Boulevard de la République - 92800 Puteaux

Neuilly-sur-Seine

☎ 01 40 88 89 39

✉ Hôtel de Ville - 96 avenue Achille Peretti - 92200 Neuilly-sur-Seine

Levallois-Perret

☎ 01 49 68 30 92

✉ Hôtel de Ville - Place de l'Hôtel de Ville - 92300 Levallois-Perret

Les MJPM (Mandataires Judiciaires à la protection des Majeurs)

accompagnent et aident les personnes afin d'éviter d'éventuels abus

Pour consulter la liste à jour des MJPM :

<http://ile-de-france.drjscs.gouv.fr/spip.php?article866>

Service Social spécialisé Santé de la CRAMIF

Préservation de l'autonomie des assurés du régime général : malades, âgés ou handicapés

Pour toute demande d'information :

☎ 01 55 66 05 84

ssr-92signalement@cramif.cnamts.fr

Les équipes Autonomie du conseil Départemental des Hauts-de-Seines

Effectue des évaluations et un suivi pour la mise en place de l'APA

Pour plus d'informations :

<http://www.hauts-de-seine.fr/solidarites/personnes-agees/maintien-a-domicile/comment-beneficier-de-lapa/>

L'EIAS (Espace Intercommunal d'Action Sociale)

Service du Pôle solidarié du Conseil Départemental des Hauts-de-Seine

Courbevoie

☎ 01 55 70 28 90

✉ 8 Boulevard Aristide Briand - 92400 Courbevoie

La Garenne Colombes

☎ 0156 93 76 70

✉ Immeuble « Le Colombus » 1 Rond Point de l'Europe - 92250 La Garenne-Colombe

Levallois-Perret

☎ 01 41 27 30 20

✉ 1 Bis rue Collange - 92300 Levallois-Perret

Neuilly-sur-Seine

☎ 01 46 43 93 40

✉ 11 Rue du commandant Pilot - 92200 Neuilly sur seine

Mission Hauts-de-Seine Bienveillance

Lutte contre la maltraitance, promotion de la bienveillance

☎ 01 41 39 06 20



Equipe relai

Ce livret synthétise les présentations faites à l'occasion de la journée de sensibilisation du 12 septembre 2017 sur le thème «Refus d'aides et de soins des personnes âgées présentant des troubles du comportements» au centre événementiel de Courbevoie.

Une équipe relai est disponible sur demande pour :

- ↪ intervenir dans vos réunion d'équipe, auprès de votre réseau
- ↪ organiser une réunion de sensibilisation
 - au refus d'aide et de soins des personnes âgées présentant des troubles du comportement
 - au ressources de notre territoire

Pour toutes précisions, demande de support ou pour contacter l'équipe relai :



MAIA Hauts-de-Seine Centre Nord

Tel : 06 15 01 15 65

maia-cn92@fondationdiaconesses.org



Remerciements

Nous tenons à remercier chaque partenaire du territoire MAIA Hauts-de-Seine Centre Nord qui s'est investi dans ce projet :

- Accueil de Jour
- CLIC
- CCAS
- EHPAD
- Résidence autonomie
- Hôpitaux
- France Alzheimer
- Réseau de Santé
- CMP
- CLSM
- SSIAD et ESA
- MJPM
- SAAD
- Gestionnaire de cas
- Équipe autonomie du Conseil Départemental des Hauts-de-Seine

ainsi que les Insititutions suivantes, pour leur soutien dans ce projet :



NEULLY-SUR-SEINE

